

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Portant sur

Les actions et les obligations convertibles de la société

## COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS

Par la société

### GROUPE PARTOUCHE

Présentée par

**CREDIT  
SUISSE** | **FIRST  
BOSTON**

**BANQUE DE VIZILLE**  
CIC LYONNAISE DE BANQUE

Note d'information de la société Groupe Partouche

#### RIX DE L'OFFRE :

**59 € par action Compagnie Européenne de Casinos**

**144,68 € par obligation convertible en actions Compagnie Européenne de Casinos**

#### EN APPLICATION DE L'ARTICLE 5-1-12 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONSEIL DES MARCHÉS FINANCIERS, L'OFFRE SERA OUVERTE LE 13 FÉVRIER 2002

La date de clôture de l'offre sera fixée par le Conseil des marchés financiers conformément à l'article 5-2-2 de son règlement général en fonction de la date de publication de la note en réponse établie par Compagnie Européenne de Casinos, société visée.

**COB**

Par application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier, la Commission des opérations de bourse a apposé sur la présente note d'information le visa n° 02-124 en date du 8 février 2002, conformément aux dispositions de son règlement n° 89-03. Ce document a été établi par la société Groupe Partouche et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Le document de référence de la société Groupe Partouche relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2000, enregistré par la Commission des opérations de Bourse sous le n° R.01-055 en date du 21 mars 2001, fait partie intégrante de la présente note d'information.

Des exemplaires de la présente note d'information sont disponibles sans frais auprès de :

- Groupe Partouche — 141 bis rue de Saussure, 75017 Paris.
- Banque de Vizille — Espace Cordeliers, 2 rue Président Carnot, 69002 Lyon.
- Credit Suisse First Boston — 21 boulevard de la Madeleine, 75038 Paris Cedex 01.

# 1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

## 1.1 MOTIFS DE L'OPÉRATION ET INTENTIONS DE L'INITIATEUR

### 1.1.1 PRÉSENTATION DE GROUPE PARTOUCHE ET DES MOTIFS DE L'OPÉRATION

Depuis 1973, Groupe Partouche a capitalisé près de 30 ans d'expérience dans le secteur de la gestion des casinos en France.

Il est devenu le premier opérateur français dans ce métier tant par le nombre d'établissements exploités (26 en France) que par le produit brut des jeux (« PBJ »).

Hors de France, Groupe Partouche opère deux établissements en Europe (un en Belgique et un en Espagne) et deux casinos en Afrique du Nord (un au Maroc et un en Tunisie). Groupe Partouche a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2001, un PBJ réel<sup>1</sup> de 442,7 M€.

Sur la base du PBJ réel 2001, Groupe Partouche dispose d'une part de marché en France de 19 % (source : Ministère de l'Intérieur). Sur la base d'un marché européen des jeux de casinos estimé à 5 Mds€<sup>2</sup>, Groupe Partouche dispose d'une part de marché européenne d'environ 9 %. Historiquement implanté dans le nord de la France, Groupe Partouche a aussi pris des positions stratégiques dans le centre-est de la France (Rhône-Alpes et Auvergne) et dans le sud-est de la France (côte méditerranéenne).

Le 29 mars 1995, il a été le premier groupe français ayant une activité principale de casinos dont les actions ont été admises à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris. Depuis le 2 novembre 1998, les actions Groupe Partouche sont négociées sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

En avril 2000, est inauguré à Lyon le Pharaon, premier casino autorisé dans une agglomération de plus de cinq cents mille habitants sur le fondement de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988.

Groupe Partouche dispose d'un savoir-faire reconnu :

- Dans la gestion rigoureuse des casinos et dans le strict respect de la réglementation,
- Dans la gestion de la relation client qui est un des axes forts de la politique du groupe,
- Dans la capacité à intégrer des nouveaux casinos ou groupe de casinos. Ainsi, en près de 30 ans, plus de 20 casinos ont rejoint le groupe par voie de croissance externe.

Groupe Partouche a connu une croissance régulière et soutenue ces dernières années.

#### Exercice clos au 31 octobre

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001
PBJ (réel en M€, y compris hors France)	242,2	301,0	349,1	399,7	442,7
Chiffre d'affaires net consolidé (M€)	152,5	180,2	210,7	258,8	290,5
Nombre de casinos (1) (2)	20	23	24	30	30
Nombre de machines à sous (2)	1.849	1.960	2.050	2.259	2.584

(1) Données 2000/2001 présentées après prise en compte de la cession du casino de Bucarest intervenue en fin d'année 2001 (début d'exercice 2002).

(2) Données 2000/2001 présentées après prise en compte de l'acquisition du casino de Contrexéville en novembre 2001.

De son côté, le groupe Compagnie Européenne de Casinos, qui dispose d'une part de marché en France de 9 % (source : Ministère de l'Intérieur) et d'environ 4 % en Europe<sup>3</sup>, s'est développé dans l'ouest de la France pour acquérir une position de leader sur la côte Atlantique.

Groupe Partouche n'a pas d'implantation dans cette région de la France. L'opportunité d'acquérir la société Compagnie Européenne de Casinos offre ainsi au Groupe Partouche une forte complémentarité géographique.

La société Compagnie Européenne de Casinos a développé une stratégie centrée sur la gestion des casinos qui représente 85 % de son chiffre d'affaires consolidé au 31 octobre 2001. Groupe Partouche a réalisé 72 % de son chiffre d'affaires consolidé dans les activités d'exploitation des jeux au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2001.

Le rapprochement des deux groupes constituerait un ensemble unique en Europe (part de marché estimée de 13 %) et serait leader sur son marché domestique (part de marché combinée de 28 % avant rationalisation des implantations, *infra* § 1.1.3).

	Groupe Partouche	Compagnie Européenne de Casinos	Combiné (5)
Casinos	30 (28 en Europe) dont : • 26 en France, • 1 en Belgique, • 1 en Espagne, • 1 au Maroc, • 1 en Tunisie.	22 (22 en Europe) dont : • 19 en France, • 3 en Belgique, • 1 en Suisse en développement (juillet 2002), • 1 en République Tchèque (cession envisagée par Compagnie Européenne de Casinos).	52 (50 en Europe) dont : • 45 en France, • 4 en Belgique, • 1 en Espagne, • 1 au Maroc, • 1 en Tunisie, • 1 en Suisse en développement (juillet 2002) • 1 en République Tchèque (cession envisagée par Compagnie Européenne de Casinos).
Machines à sous	2.584 (1)	1.397 (2)	3.981
PBJ 2001 (3)	442,7 M€	226,3 M€	669,0 M€
C.A. 2001 (4)	290,5 M€	128,6 M€	419,1 M€

(1) Casino de Contrexéville compris ; machines à sous en France seulement.

(2) La note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos (visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002) mentionne d'une part 1.317 machines à sous exploitées par la Compagnie Européenne de Casinos au premier semestre de l'exercice clos au 31 octobre 2001 et d'autre part une autorisation d'exploitation de 80 machines supplémentaires (30 machines au casino de Gréoux-les-Bains le 1<sup>er</sup> novembre 2001, 20 machines au casino de Cazaubon-Barbotan dès le 21 décembre 2001 et 30 machines au casino d'Evaux-les-Bains devant être mises en service en janvier 2002).

(3) PBJ réel ; exercice clos au 31 octobre 2001.

(4) « C.A. » : chiffre d'affaires net consolidé ; exercice clos au 31 octobre 2001.

(5) Addition des données respectives des deux groupes.

### 1.1.2 CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Préalablement au 28 décembre 2001, Groupe Partouche ne détenait aucune action ni aucun titre donnant accès au capital ou aux droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos.

Le 28 décembre 2001, Groupe Partouche a acquis sur le marché 254.124 actions Compagnie Européenne de Casinos représentant 6,6 % du capital et 4,9 % des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos avant dilution et 5,1 % du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles. Le même jour Groupe Partouche a également acquis sur le marché 4.747 obligations convertibles en actions Compagnie Européenne de Casinos susceptibles de donner droit par conversion à l'émission de 11.392 actions nouvelles (2,4 actions nouvelles par obligation convertible) représentant 0,2 % du capital et des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles.

Ces acquisitions ont été déclarées au Conseil des marchés financiers (ci-après le « CMF ») qui a publié le 31 décembre 2001 un avis n° 201C1542.

Le 4 janvier 2002, Groupe Partouche a déclaré auprès de Compagnie Européenne de Casinos et du CMF avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital dans Compagnie Européenne de Casinos. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis n° 202C0015 publié par le CMF le 4 janvier 2002.

Le 28 janvier 2002, Groupe Partouche a acquis sur le marché 1.170.787 actions Compagnie Européenne de Casinos représentant 30,2 % du capital et 22,7 % des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos avant dilution et 23,6 % du capital et des droits de vote

<sup>1</sup> Produit brut des jeux avant prélèvements.

<sup>2</sup> Source : présentation d'Accor Casinos du 17 décembre 2001. Marchés pris en compte : Allemagne, Belgique, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse.

<sup>3</sup> Sur la base du PBJ réel 2001 de Compagnie Européenne de Casinos de 226,3 M€ et d'un marché européen des jeux de casinos estimé à 5 Mds€ (source : présentation d'Accor Casinos du 17 décembre 2001. Marchés pris en compte : Allemagne, Belgique, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse).

sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles. Le même jour Groupe Partouche a également acquis sur le marché 160.000 obligations convertibles en actions Compagnie Européenne de Casinos susceptibles de donner droit par conversion à l'émission de 384.000 actions nouvelles représentant 7,7 % du capital et des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles.

Le 28 janvier 2002, Groupe Partouche a déclaré auprès de Compagnie Européenne de Casinos et du CMF avoir franchi à la hausse les seuils de 10 %, 20 % et du tiers du capital et les seuils de 5 %, 10 % et 20 % des droits de vote dans Compagnie Européenne de Casinos. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis n° 202C0115 publié par le CMF le 28 janvier 2002.

Les acquisitions réalisées le 28 janvier 2002 l'ont été sur le marché auprès d'actionnaires et de porteurs d'obligations convertibles non spécifiquement identifiés par Groupe Partouche. Le CMF a publié le 31 janvier et le 4 février 2002 trois avis de franchissement du seuil de 5 % du capital et des droits de vote à la baisse (nos 202C0124, 202C0125 et 202C0143) indiquant (i) que la Société Financière du Domaine de Divonne avait cédé la totalité de sa participation dans Compagnie Européenne de Casinos (soit 200.514 actions et 2.975 obligations convertibles), (ii) que les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Ltd., agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, avaient cédé la totalité de leurs participations dans Compagnie Européenne de Casinos et (iii) que la société J O Hambro Capital Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, avait cédé le 28 janvier 2002 la totalité de la participation de ces fonds dans Compagnie Européenne de Casinos et ne détenait à ce jour plus aucun titre Compagnie Européenne de Casinos.

A ce jour et depuis le 28 janvier 2002, la société Groupe Partouche détient directement :

- 1.424.911 actions Compagnie Européenne de Casinos représentant 36,8 % du capital et 27,6 % des droits de vote avant dilution et 28,7 % du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles ;
- 164.747 obligations convertibles représentant 395.392 actions après conversion, soit 8,0 % du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée et hors droits de vote doubles. Les actions Compagnie Européenne de Casinos mentionnées ci-dessus ont été acquises par Groupe Partouche sur le marché dans les conditions suivantes :

Date d'acquisition	28/12/2001 (1)	28/01/2002 (2)	Total
Nombre d'actions acquises	254.124	1.170.787	1.424.911
% du capital (avant dilution)	6,6 %	30,2 %	36,8 %
% du capital (après dilution)	5,1 %	23,6 %	28,7 %
% des droits de vote (avant dilution)	4,9 %	22,7 %	27,6 %
% des droits de vote (après dilution et hors droits de vote doubles)	5,1 %	23,6 %	28,7 %
Prix moyen d'acquisition par action	53,09 €	59,00 €	57,95 €

(1) Avis CMF n° 201C1542 du 31 décembre 2001.

(2) Avis CMF n° 202C0115 du 28 janvier 2002.

Les obligations convertibles Compagnie Européenne de Casinos mentionnées ci-dessus ont été acquises par Groupe Partouche sur le marché dans les conditions suivantes :

Date d'acquisition	28/12/2001 (1)	28/01/2002 (2)	Total
Nombre d'obligations acquises	4.747	160.000	164.747
Nombre d'actions nouvelles pouvant être émises par conversion	11.392	384.000	395.392
% du capital (après dilution)	0,2 %	7,7 %	8,0 %
% des droits de vote (après dilution et hors droits de vote doubles)	0,2 %	7,7 %	8,0 %
Prix moyen d'acquisition par obligation	130,00 €	144,68 €	144,26 €

(1) Avis CMF n° 201C1542 du 31 décembre 2001.

(2) Avis CMF n° 202C0115 du 28 janvier 2002.

Sur une base totalement diluée des obligations convertibles et des options de souscription d'actions existantes, Groupe Partouche est susceptible de détenir 1.820.303 actions représentant 36,7 % du capital et des droits de vote (hors droits de vote doubles) de Compagnie Européenne de Casinos.

A la connaissance de Groupe Partouche, la composition du capital de Compagnie Européenne de Casinos au 31 janvier 2002 est la suivante :

Nombre d'actions existantes :	3.875.351
Nombre de droits de vote existants :	5.165.203
Nombre d'obligations convertibles (« OC ») :	440.511
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par conversion des OC (1) :	1.057.226
Nombre d'options de souscription d'actions :	30.000
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des options de souscription :	30.000
Nombre total d'actions après exercice des OC et des options de souscription :	4.962.577
Nombre total de droits de vote après exercice des OC et des options de souscription (hors droits de vote doubles) :	4.962.577

Sources : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002. Avis Euronext n° 2002-95 du 10 janvier 2002. Avis CMF n° 202C0127 du 31 janvier 2002 relatif aux déclarations du nombre total de droits de vote.

(1) Chaque obligation convertible donne droit, par conversion, à l'émission de 2,4 actions nouvelles (avis Euronext n° 2001-2998).

Dans la mesure où une éventuelle cession des actions disposant de droits de vote doubles entraînera une perte desdits droits de vote doubles, il n'a pas été tenu compte pour le calcul des droits de vote après dilution et après offre publique de l'existence de droits de vote doubles.

A la connaissance de Groupe Partouche et conformément à l'avis Euronext n° 2002-95 du 10 janvier 2002 relatif à l'admission d'actions de Compagnie Européenne de Casinos provenant de l'exercice de bons de souscription d'actions, la totalité des 2.243 bons de souscription d'actions avril 1998/avril 2003 émis par Compagnie Européenne de Casinos a été exercée et admise à la négociation sur le Second Marché d'Euronext Paris. En conséquence et à ce jour, à la connaissance de Groupe Partouche, le capital social de Compagnie Européenne de Casinos est composé de 3.875.351 actions.

Le nombre de droits de vote indiqué dans la présente note d'information (5.165.203) correspond au nombre de droits de vote déclaré par Compagnie Européenne de Casinos au CMF et figurant dans l'avis CMF n° 202C0127 du 31 janvier 2002. Le nombre de droits de vote indiqué par Accor Casinos dans la note d'information relative à son offre publique d'achat sur les titres Compagnie Européenne de Casinos (visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002), à savoir 4.562.874 droits de vote, correspond au nombre de droits de vote consécutif aux cessions de blocs réalisés le 14 décembre 2001 au profit d'Accor Casinos et déterminé par Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos.

### 1.1.3 DESCRIPTION DES INTENTIONS DE L'INITIATEUR

Groupe Partouche a l'intention, en cas de succès de la présente offre publique (ci-après « l'Offre »), de céder les actifs étrangers non stratégiques comme le casino de Prague, filiale de Compagnie Européenne de Casinos et de se concentrer sur la Belgique où le nouveau groupe aura une position de leader, ainsi que sur la Suisse. En effet, ces deux pays offrent des cadres réglementaires et des conditions d'exploitation des activités de jeux comparables à celles qui existent en France. Pour ce qui concerne son activité en France, Groupe Partouche procédera à une rationalisation de ses implantations par cessions. Dans ce cadre, Groupe Partouche a d'ores et déjà signé, le 21 décembre 2001, avec le Groupe Molliflor Loisirs un accord de principe relatif à l'éventuelle cession, sous condition d'audit, de certains casinos dans l'hypothèse où Groupe Partouche viendrait à prendre le contrôle majoritaire de Compagnie Européenne de Casinos. Dans une telle hypothèse, pourraient être concernées la totalité des participations de Compagnie Européenne de Casinos dans les sociétés d'exploitation de casinos suivantes :

- Société du Grand Casino de Bandol (S.A. détenue à 100 %) ;
- Société du Grand Casino de Hyères (S.A. détenue à 100 %) ;
- Société du Casino de Coutainville (S.A. détenue à 90 %) ;
- Complexe commercial de la Roche Posay (S.A. détenue à 89 %) ;
- Développement de la Baie de Kernic (S.A. détenue à 97 %) (Plouescat) ;
- Société d'exploitation du Casino de la Rotonde (S.A. détenue à 100 %) (Pleneuf Val André).

Le PBJ réel de ces six casinos pour l'exercice clos le 31 octobre 2001 est estimé à environ 88,1 M€ soit 4 % du marché français (source : Ministère de l'Intérieur) et représentait environ 2 % du marché européen. Le nombre de machines à sous installées correspondant était de 498 machines. La valorisation de chaque société d'exploitation a été définie par le Groupe Partouche et le Groupe Molliflor Loisirs sur la base d'un principe de valorisation identique à la valorisation de Compagnie Européenne de Casinos établie dans le cadre de la présente Offre<sup>4</sup>, par référence au PBJ réel.

<sup>4</sup> Dans la limite d'un montant maximum de 60 € par action Compagnie Européenne de Casinos. Dans l'hypothèse où le coût d'acquisition de Compagnie Européenne de Casinos correspondrait à un prix par action supérieur, les conditions de prix devront être renégociées entre Groupe Partouche et Groupe Molliflor Loisirs.

A titre indicatif, la valeur d'entreprise<sup>5</sup> de Compagnie Européenne de Casinos implicite à l'Offre représente 1,6 fois le PBJ réel de Compagnie Européenne de Casinos pour l'exercice clos le 31 octobre 2001. Par ailleurs, le multiple boursier<sup>6</sup> du PBJ réel 2001 de Groupe Partouche était de 1,2 fois.

En cas de rapprochement entre Groupe Moliflor Loisirs et Accor Casinos postérieurement à l'exécution de cet accord de principe, Groupe Moliflor Loisirs devra céder à Groupe Partouche deux sociétés d'exploitation de casinos parmi celles dont la cession par Compagnie Européenne de Casinos a été convenue, à désigner par Groupe Partouche.

En cas de succès de l'offre, les conditions et modalités précises de la mise en œuvre de cet accord de principe (et notamment les conditions de paiement qui ne sont à ce jour pas définies) seront déterminées par Groupe Moliflor Loisirs et Groupe Partouche.

En cas de cession des six casinos mentionnés ci-dessus, l'ensemble combiné Groupe Partouche/Compagnie Européenne de Casinos devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- PBJ réel 2001 : 580,9 M€ ;
- Nombre de casinos : 46 dont 39 en France ;
- Nombre de machines à sous : 3.483 ;
- Part de marché estimée en France : environ 24 % ;
- Part de marché estimée en Europe : environ 11 % .

A la connaissance de Groupe Partouche, il n'existe aucun autre accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'offre ou sur son issue.

En termes de politique sociale, cette opération s'inscrit dans une logique de croissance de l'activité et de complémentarité géographique. Elle ne devrait donc pas avoir par elle-même d'impact significatif sur l'emploi de Compagnie Européenne de Casinos et de Groupe Partouche. Groupe Partouche a pris connaissance, dans les conditions indiquées dans la note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos visée par la Commission des opérations de bourse (ci-après la « COB ») le 8 janvier 2002, sous le numéro 02-013, de l'existence de pactes d'actionnaires entre Compagnie Européenne de Casinos et les groupes d'actionnaires minoritaires de la Société Quiberonnaise d'Utilisation des Aménagements de Loisirs (SQUAL), en date du 30 janvier 1995 d'une part, et de la société Le Miami, en date du 23 novembre 1999 d'autre part.

A la date de la présente note d'information et compte tenu du fait que Groupe Partouche ne dispose pas d'une connaissance suffisante de la situation précise des filiales de Compagnie Européenne de Casinos, Groupe Partouche n'est pas en mesure d'arrêter une politique définitive vis-à-vis des éventuels actionnaires minoritaires des filiales de Compagnie Européenne de Casinos.

Les actions Groupe Partouche étant négociées au Premier Marché d'Euronext Paris, Groupe Partouche n'entend pas maintenir la cotation des titres Compagnie Européenne de Casinos. En conséquence, si Groupe Partouche venait à détenir au moins 95 % des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos à l'issue de la présente Offre, il se réserve la possibilité de déposer une offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire sur les titres Compagnie Européenne de Casinos.

Par ailleurs, si Groupe Partouche vient à détenir plus des deux tiers des droits de vote, mais moins de 95 % des droits de vote de Compagnie Européenne de Casinos, Groupe Partouche se réserve la possibilité de proposer, en assemblée générale extraordinaire, une fusion des deux sociétés qui aurait pour effet d'entraîner le retrait de la cote, des titres de la société absorbée.

Dans l'hypothèse où Groupe Partouche prendrait le contrôle de Compagnie Européenne de Casinos, il demandera la nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de Compagnie Européenne de Casinos.

Le regroupement des organes de direction et la mise en commun des charges inhérentes à la gestion de Groupe Partouche et Compagnie Européenne de Casinos devraient permettre de réaliser, à l'efficacité d'exécution constante, une économie comprise entre 3 M€ et 6 M€ par an (avant impôts) résultant essentiellement d'une réduction des frais généraux.

La politique de dividendes de Compagnie Européenne de Casinos dépendra des investissements à réaliser dans les casinos qui viennent d'obtenir des autorisations d'exploitation et des investissements globaux à réaliser par le nouveau groupe ainsi constitué.

Conformément aux dispositions de l'article L.432-1 et suivants du Code du travail, un exemplaire de la présente note d'information sera transmis aux organes représentatifs du personnel de Compagnie Européenne de Casinos dès publication de ladite note d'information dans un journal financier à diffusion nationale. Par ailleurs, les dirigeants de Groupe Partouche se tiennent à la disposition des organes représentatifs du personnel de Compagnie Européenne de Casinos qui souhaiteraient les entendre dans le cadre de l'étude et de l'analyse de la présente Offre.

## 1.2 MODALITÉS DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Le projet d'Offre a été déposé par la Banque de Vizzille et Credit Suisse First Boston, auprès du CMF le 28 janvier 2002. Un avis de dépôt a été publié par le CMF le 28 janvier 2002 sous la référence n° 202C0107. Il a été reproduit par Euronext Paris dans un avis référencé n° 2002-280 en date du 28 janvier 2002 et publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 30 janvier 2002.

La présente Offre sur les titres Compagnies Européennes de Casinos a été déclarée recevable par le CMF lors de sa séance du 4 février 2002. Un avis de recevabilité a été publié par le CMF le 4 février 2002 sous la référence n° 202C0146. Il a été reproduit par Euronext Paris dans un avis référencé n° 2002-0460 en date du 5 février 2002 et publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 6 février 2002.

Un avis publié par Euronext Paris, rappelant l'ouverture de l'Offre et précisant les modalités et le calendrier de l'Offre, sera publié conformément à la réglementation applicable.

L'Offre est une offre publique concurrente à l'offre publique d'achat initiée par la société Accor Casinos. L'offre publique d'achat initiée par la société Accor Casinos a fait l'objet d'un avis de dépôt n° 201C1468 publié par le CMF le 17 décembre 2001. Elle a été déclarée recevable le 27 décembre 2001 dans un avis n° 201C1528 publié au Bulletin des annonces légales obligatoires le 31 décembre 2001.

Les conditions et modalités de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos sont décrites dans une note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visée par la COB le 8 janvier 2002 sous le numéro 02-013.

En application des articles 5-2-1 et suivants et 5-5-2 et suivants du Règlement général du CMF, la Banque de Vizzille et Credit Suisse First Boston agissant pour le compte de Groupe Partouche se sont irrévocablement engagés à acquérir :

- la totalité des actions Compagnie Européenne de Casinos non détenues par Groupe Partouche, au prix de 59 € par action, coupon attaché ;
- la totalité des obligations convertibles en actions Compagnie Européenne de Casinos émises en avril 2000 restant en circulation et non détenues par Groupe Partouche, au prix de 144,68 € par obligation convertible en actions.

**L'Offre ne concerne pas les 2.243 bons de souscription d'actions avril 1998/avril 2003 émis par Compagnie Européenne de Casinos dans la mesure où ces derniers ont été exercés et ont donné lieu à l'émission de 536 actions (cf. avis Euronext n° 2002-0095 du 10 janvier 2002, supra § 1.1.2).**

Au vu du nombre de titres Compagnie Européenne de Casinos d'ores et déjà détenus par Groupe Partouche, à savoir 1.424.911 actions et 164.747 obligations convertibles, le nombre maximum de titres susceptibles de lui être apportés dans le cadre de l'Offre est de :

- 2.450.440 actions ordinaires existantes ;
- 275.764 obligations convertibles donnant droit par conversion à l'émission de 661.833 actions nouvelles ;
- le cas échéant, 661.833 actions à émettre provenant de la conversion des 275.764 obligations convertibles mentionnées au paragraphe précédent ;

5 La valeur d'entreprise de Compagnie Européenne de Casinos est définie comme la somme (i) de la valeur de 100 % du capital dilué de Compagnie Européenne de Casinos aux prix de la présente Offre et (ii) de la dette nette, augmentée des intérêts minoritaires, de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001 (Source : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002), soit une valeur d'entreprise estimée à 357 M€.

6 La valeur d'entreprise de Groupe Partouche est calculée sur la base (i) d'un cours de bourse correspondant à la moyenne 1 mois au 25 janvier 2002 (dernière clôture avant le dépôt de la présente Offre) de 69,02 € (source : Datastream) et (ii) de la dette nette, augmentée des intérêts minoritaires, de Groupe Partouche au 30 avril 2001, soit une valeur d'entreprise estimée à 551 M€.

7 Hors acomptes sur dividendes déjà versés et incluant tout autre dividende à distribuer.

• 30.000 actions à émettre pouvant résulter de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, étant précisé que les bénéficiaires d'options de souscription d'actions existantes pourront :

- Soit exercer, pour les apporter à l'Offre, leurs options avant la clôture de l'Offre et se conformer aux autres stipulations figurant dans la présente note d'information,
- Soit, dans le cas où l'Offre aurait une suite positive et sous réserve que la cession n'entraîne pas de charges sociales pour Compagnie Européenne de Casinos (c'est-à-dire à compter de l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale et sociale stipulé à l'article 163 bis C du Code Général des Impôts), céder à Groupe Partouche, postérieurement à l'Offre et tant que les options demeurent exerçables, les actions Compagnie Européenne de Casinos issues de l'exercice de leurs options de souscription au même prix que celui offert dans le cadre de l'Offre à savoir 59 € par action.

Les actionnaires et les porteurs d'obligations convertibles en actions Compagnies Européennes de Casinos qui souhaiteraient présenter leurs titres à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs titres un ordre de vente au plus tard à la date de clôture de l'Offre telle que cette date sera fixée par le CMF dans les conditions définies à l'article 5-2-2 de son Règlement général.

Conformément à l'article 5-2-1 du Règlement général du CMF, les ordres de vente pourront être révoqués jusque et y compris le jour de clôture de l'Offre.

Il est précisé que l'Offre n'est soumise à aucune autorisation préalable d'une quelconque autorité française.

La date de clôture de l'Offre sera fixée par le CMF conformément à l'article 5-2-2 de son Règlement général en fonction de la date de publication de la note en réponse établie par Compagnie Européenne de Casinos, société visée.

Si la présente Offre connaît une suite positive, Groupe Partouche se réserve dans les conditions définies à l'article 5-2-3-1 du Règlement général du CMF, la faculté de décider la réouverture de l'Offre dans les dix jours de bourse suivant la publication des résultats définitifs de l'Offre.

En application de l'article 5-2-9 du Règlement général du CMF :

- Groupe Partouche se réserve la faculté de renoncer à son Offre dans le délai de cinq jours de Bourse suivant la publication du calendrier d'une offre concurrente ou d'une surenchère,
- Groupe Partouche se réserve la faculté de demander au CMF l'autorisation de renoncer à l'Offre si, pendant la période d'Offre, Compagnie Européenne de Casinos adopte des mesures d'application certaine et immédiate modifiant sa consistance.

Dans ces cas, si Groupe Partouche renonçait à l'Offre, les actions Compagnie Européenne de Casinos présentées à l'Offre seraient restituées à leurs titulaires, sans qu'aucune indemnité ou qu'aucun intérêt ne soit dû.

## 1.3 RÉGIME FISCAL

En l'état actuel de la législation, le régime suivant est applicable. L'attention des actionnaires et des obligataires Compagnie Européenne de Casinos est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal.

Les non-résidents fiscaux français doivent en outre se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence.

### 1.3.1 ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES PERSONNES PHYSIQUES

- **Actionnaires personnes physiques résidents de France ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel et agissant dans le cadre de leur patrimoine privé**

Conformément aux articles 150-0A et suivants du Code Général des Impôts (« CGI »), les plus-values dérogées sont imposables dès le premier euro si le contribuable réalise un montant annuel de cession supérieur au seuil actuellement fixé à 7.650 € (pour les cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002). Le taux global d'imposition afférent aux plus-values réalisées ressort à 26 %, tenant compte de l'impôt sur le revenu de 16 % (art. 200 A.2 du CGI), de la Contribution Sociale Généralisée de 7,5 % (art. 1600-0C et 1600-0E du CGI), du prélèvement social de 2 % (art. 1600-0F bis III 1 du CGI) et de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale de 0,5 % (art. 1600-0G et 1600-0L du CGI). Les moins-values ne pourront être imputées que sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession ou des cinq années suivantes, à condition que le montant des cessions excède le seuil de 7.650 € visé ci-dessus l'année de réalisation de la moins-value. Pour l'application de ces dispositions, les gains de même nature s'entendent notamment, outre ceux visés à l'article 150-0A du CGI (lesquels incluent notamment les gains nets imposables à la clôture avant la cinquième année d'un Plan d'Epargne en Actions), des profits retirés sur bons d'options (article 150 decies du CGI).

- **Opérations réalisées à titre habituel en France par des personnes physiques**

En application des dispositions de l'article 92-2 du CGI, les profits retirés d'opérations de Bourse réalisées à titre habituel sont imposables selon le régime de droit commun des bénéfices non commerciaux et sont notamment soumis à l'impôt sur le revenu et imposés au barème progressif selon ce régime de droit commun. L'imposition selon le régime de l'article 92-2 du CGI est toutefois limitée aux contribuables dont les opérations dépassent la simple gestion de portefeuille.

- **Personnes physiques ayant inscrit les actions ou les obligations à leur actif commercial**

Les cessions de titres de portefeuille relèvent du régime des plus-values ou moins-values à court ou long terme lorsque les titres cédés peuvent être considérés comme faisant partie de l'actif immobilisé. L'Administration admet que peuvent être considérés comme tels les titres détenus depuis plus de deux ans : il en est de même pour les titres détenus depuis moins de deux ans à la condition toutefois, que le portefeuille comprenne également d'autres titres de même nature acquis depuis plus de deux ans.

### 1.3.2 ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES PERSONNES MORALES RÉSIDENTS FISCAUX FRANÇAIS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les plus ou moins-values dérogées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés relèvent du régime de droit commun, soit actuellement :

- Au taux effectif de 34,33 % pour les exercices clos en 2002 (33,33 % majoré de la contribution supplémentaire de 3 %) pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 7.630.000 € et dont le capital, entièrement libéré, est détenu pour au moins 75 % par des personnes physiques ou par une société satisfaisant elle-même à l'ensemble de ces conditions ;
  - Au taux effectif de 35,43 % pour les exercices clos en 2002 (33,33 % majoré de la contribution supplémentaire de 3 %) et d'une contribution sociale de 3,3 % sur la fraction de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000 € pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus.
- Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article 219-1 A ter du CGI, les gains ou pertes nets réalisés à l'occasion de la cession de titres qui répondent à la définition de titres de participation au sens comptable et fiscal et qui étaient détenus depuis au moins deux ans, relèvent, sous réserve de satisfaire à l'obligation de constitution de la réserve spéciale de plus-values à long terme, du régime des plus ou moins-values à long terme, soit actuellement :
- Au taux effectif de 19,57 % pour les exercices clos en 2002 (19 % majoré de la contribution supplémentaire de 3 %) pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 7.630.000 € et dont le capital, entièrement libéré, est détenu de manière continue pour au moins 75 % par des personnes physiques ou par une société satisfaisant elle-même à l'ensemble de ces conditions ;
  - Au taux effectif de 20,197 % pour les exercices clos en 2002 (19 % majoré de la contribution supplémentaire de 3 %) et de la contribution sociale de 3,3 % sur la fraction de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000 € par période de 12 mois pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ne remplissant pas les conditions visées ci-dessus.

Constituent notamment des titres de participation, les actions revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales visé aux articles 145 et 216 du CGI.

### 1.3.3 ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES SOUMISES À UN RÉGIME D'IMPÔT DIFFÉRENT

Les personnes physiques et morales autres que celles visées ci-dessus et répondant à l'offre devront s'informer de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

### 1.3.4 ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES NON-RÉSIDENTS

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales éventuellement applicables, les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du CGI, ou dont le siège social est situé hors de France, sous réserve que ces plus-values ne soient pas rattachables à un établissement stable ou une base fixe en France (art. 244 bis C du CGI) et sous réserve que la personne cédante n'ait pas détenu directement ou indirectement avec son conjoint, ses ascendants ou descendants, les ascendants ou descendants de son conjoint, des droits sociaux donnant droit à 25 % des bénéfices de la société dont les titres sont cédés à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France.

## 1.4 ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

### 1.4.1 PRIX D'OFFRE POUR LES ACTIONS

Le prix proposé pour chaque action Compagnie Européenne de Casinos est de 59 €, soit une prime de 13,5 % par rapport au prix offert dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos le 17 décembre 2001.

Ce prix peut être apprécié au regard d'une approche multicritères fondée sur :

- Les cours de Bourse ;
- Le résultat net consolidé part du Groupe ;
- L'actif net comptable consolidé part du Groupe ;
- Le rendement ;
- Les multiples de comparables boursiers.

Les méthodes de l'actif net réévalué et des multiples de transactions comparables n'ont pas été retenues.

#### a) Cours de Bourse

Le prix offert pour les actions Compagnie Européenne de Casinos (59 €) se compare de la façon suivante aux moyennes récentes du cours de l'action :

Cours (€/action)	Prime offerte par rapport au cours	
Cours au 25 janvier 2002 (1)	56,90	3,7 %
Prix offert par Accor Casinos	52,00	13,5 %
Cours au 14 décembre 2001 (2)	44,50	32,6 %
Moyenne 1 mois (3)	40,34	46,3 %
Moyenne 2 mois (3)	38,07	55,0 %
Moyenne 3 mois (3)	38,27	54,2 %
Moyenne 6 mois (3)	41,52	42,1 %
Moyenne 12 mois (3)	44,74	31,9 %
Moyenne 18 mois (3)	44,38	32,9 %
Plus haut 12 derniers mois (3)	52,00	13,5 %
Plus bas 12 derniers mois (3)	32,00	84,4 %

Source : Datastream

(1) Dernier cours de clôture avant la date du dépôt de la présente Offre auprès du CMF.

(2) Dernier cours coté avant le dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos auprès du CMF le 17 décembre 2001.

(3) Arrêté au 14 décembre 2001.

#### b) Résultat net consolidé part du Groupe par action

Clôture au 31 octobre	1998	1999	2000
Nombre d'actions non diluées en fin d'exercice (1)	2.898.276	3.018.276	3.665.274
Résultat net consolidé part du groupe (k€)	4.561	5.543	8.645
Résultat net consolidé part du Groupe par action non dilué (€)	1,57	1,84	2,36

(1) Dans la mesure où les données 1998, 1999 et 2000 sont calculées, il est plus cohérent de présenter ces résultats sur une base non diluée. L'émission des obligations convertibles n'ayant eu lieu qu'en avril 2000, elle n'impacte que les six derniers mois de la période de trois années étudiée. Le nombre d'actions non diluées en fin d'exercice s'entend après division par deux du nominal des actions.

Le prix de l'offre de 59 € par action représente :

- 37,5 fois le résultat net consolidé part du Groupe par action non dilué 1998 ;
- 32,1 fois le résultat net consolidé part du Groupe par action non dilué 1999 ;
- 25,0 fois le résultat net consolidé part du Groupe par action non dilué 2000.

#### c) Actif net consolidé part du Groupe par action

Clôture au 31 octobre	1998	1999	2000
Nombre d'actions non diluées en fin d'exercice (1)	2.898.276	3.018.276	3.665.274
Actif net consolidé part du Groupe (k€)	28.217	35.189	42.762
Actif net consolidé part du groupe par action non dilué (€)	9,74	11,66	11,67

(1) Dans la mesure où les données 1998, 1999 et 2000 sont calculées, il est plus cohérent de présenter ces résultats sur une base non diluée. L'émission des obligations convertibles n'ayant eu lieu qu'en avril 2000, elle n'impacte que les six derniers mois de la période de trois années étudiée. Le nombre d'actions non diluées en fin d'exercice s'entend après division par deux du nominal des actions.

Le prix de l'offre de 59 € par action représente :

- 6,1 fois l'actif net consolidé part du Groupe par action non dilué 1998 ;
- 5,1 fois l'actif net consolidé part du Groupe par action non dilué 1999 ;
- 5,1 fois l'actif net consolidé part du Groupe par action non dilué 2000.

#### d) Rendement

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est le suivant :

Clôture au 31 octobre	1998	1999	2000
Dividende brut par action (€) (1)	0,57	0,80	0,91
Dividende net par action (€) (1)	0,38	0,53	0,61

(1) Après division par deux du nominal des actions.

Le prix de l'offre de 59 € par action fait ressortir un multiple de dividende brut par action de 103,2 fois en 1998, de 73,7 fois en 1999 et 64,5 fois en 2000 et un multiple du dividende net par action de 154,8 fois en 1998, de 110,6 fois en 1999 et 96,8 fois en 2000.

#### e) Multiples de comparables boursiers

Groupe Partouche est la seule société cotée française retenue pour cette analyse compte tenu de l'absence de liquidité observée sur les titres des autres sociétés cotées : SBM (Société des Bains de Mer), SFCMC (Société Fermière du Casino Municipal de Cannes) et SHCD (Société Hôtelière du Casino de Deauville).

La méthode consiste à appliquer aux données financières de la Compagnie Européenne de Casinos, les multiples constatés sur des sociétés comparables cotées en Bourse. Les multiples boursiers ont été calculés sur la moyenne 1 mois du cours de Bourse du Groupe Partouche au 25 janvier 2002 (69,02 €, source : Datastream), dernière clôture avant le dépôt de la présente Offre. Le calcul des fonds propres est basé sur la dette nette de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001.

La valorisation déterminée par cette méthode a été établie à 187,7 M€ pour 100 % du capital dilué de la conversion éventuelle des obligations convertibles et des options de souscription d'actions, soit 37,8 € par action.

Compagnie Européenne de Casinos (M€ sauf multiple)	Agrégats financiers de CEC (12 mois au 30/04/2001) (1)	Multiples boursiers de Groupe Partouche (2)	Valeur des fonds propres de CEC (3)	Prix par action (€) (4)
Chiffre d'affaires net	122,5	2,0 x	178,9	36,0
Résultat d'exploitation	35,4	7,0 x	183,1	36,9
Excédent brut d'exploitation (= EBE +) (5)	47,1	5,6 x	200,9	40,5
Moyenne			187,7	37,8

(1) Source : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002.

(2) Les multiples de Groupe Partouche ont été calculés sur la base d'une valeur d'entreprise de 551 M€ (soit une valeur des fonds propres de 425 M€ augmentée d'une dette nette, ajustée des intérêts minoritaires, de 126 M€) et des agrégats financiers sur 12 mois au 30 avril 2001 suivants : chiffre d'affaires net de 278,8 M€, résultat d'exploitation de 79,2 M€ et d'un EBE, après ajustement de la participation des salariés, de 98,2 M€ (Source : Document de référence de Groupe Partouche pour l'exercice clos le 31 octobre 2000, comptes semestriels de Groupe Partouche au 30 avril 2000 et au 30 avril 2001).

(3) La dette nette de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001, estimée à 63,2 M€, a été ajustée des intérêts minoritaires (Source : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002).

(4) Sur une base complètement diluée.

(5) Ajusté de la participation des salariés.

A titre indicatif, la valeur d'entreprise<sup>8</sup> de Compagnie Européenne de Casinos implicite à l'Offre représente 1,6<sup>9</sup> fois le PBJ réel de Compagnie Européenne de Casinos pour l'exercice clos le 31 octobre 2001. Par ailleurs, le multiple boursier<sup>10</sup> du PBJ réel 2001 de Groupe Partouche était de 1,2 fois<sup>11</sup>.

#### f) Multiples de transactions comparables

La méthode des multiples de transactions comparables n'a pas été retenue en l'absence d'opérations de prise de contrôle majoritaire d'opérateurs de casinos cotés en France directement comparables. En particulier, la prise de contrôle de Moliflor S.A. par le fonds d'investissement PPM Ventures le 15 septembre 1999 n'a pas été retenue étant donné le différentiel de taille entre Compagnie Européenne de Casinos dans sa configuration actuelle (22 établissements, dont 3 en Belgique, plus 1 en développement en Suisse) et Moliflor au moment de l'opération (6 établissements principalement concentrés dans le sud de la France). A titre indicatif, l'offre de PPM Ventures valorisait 100 % du capital de Moliflor à environ 43,3 M€ et représentait un multiple de l'excédent brut d'exploitation estimé pour l'exercice clos au 31 octobre 1998 de 6,7 fois<sup>12</sup>.

#### g) Actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué n'a pas été retenue en raison de la difficulté à évaluer chacune des composantes des actifs de Compagnie Européenne de Casinos.

#### h) Conclusion

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus par l'analyse multicritère pour un prix offert de 59 € :

Cours de Bourse	Prime offerte par rapport au cours
Cours au 25 janvier 2002 (1)	3,7 %
Prix offert par Accor Casinos	13,5 %
Cours au 14 décembre 2001 (2)	32,6 %
Moyenne 1 mois (3)	46,3 %
Moyenne 2 mois (3)	55,0 %
Moyenne 3 mois (3)	54,2 %
Moyenne 6 mois (3)	42,1 %
Moyenne 12 mois (3)	31,9 %
Moyenne 18 mois (3)	32,9 %
Plus haut 12 derniers mois (3)	13,5 %
Plus bas 12 derniers mois (3)	84,4 %

Multiples de transactions comparables	Multiples
Multiples de résultat net part du Groupe par action non dilués	
1998	37,5 x
1999	32,1 x
2000	25,0 x
Multiples de l'actif net part du Groupe par action non dilués	
1998	6,1 x
1999	5,1 x
2000	5,1 x
Multiples de dividende brut par action	
1998	103,2 x
1999	73,7 x
2000	64,5 x

#### Prime par rapport à la valorisation par les multiples de comparables boursiers 56,0 %

(1) Dernier cours de clôture avant la date du dépôt de la présente Offre auprès du CMF.

(2) Dernier cours coté avant le dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos auprès du CMF le 17 décembre 2001.

(3) Arrêté au 14 décembre 2001.

## 1.4.2 PRIX D'OFFRE POUR LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

### a) Rappel des principales modalités de l'emprunt obligataire convertible

En avril 2000, la Compagnie Européenne de Casinos a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible afin de refinancer le rachat de trois établissements. Les caractéristiques de cet emprunt figurent dans la note d'opération visée par la COB le 30 mars 2000 sous le numéro 00-432.

Principales caractéristiques de l'emprunt obligataire :

- Nombre de titres émis : 512.820 ;
- Nominal : 97,5 € ;
- Échéance : 2 novembre 2005 ;
- Taux nominal : 3,50 % (soit un coupon de 3,4125 € payable le 2 novembre de chaque année) ;

8 La valeur d'entreprise de Compagnie Européenne de Casinos est définie comme la somme (i) de la valeur de 100 % du capital dilué de Compagnie Européenne de Casinos au prix de la présente Offre soit 294 M€ et (ii) de la dette nette, augmentée des intérêts minoritaires, de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001, soit 63 M€ (Source : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002).

9 Sur la base d'un PBJ au 31 octobre 2001 de 226,3 M€ (Source : Note d'information conjointe aux sociétés Accor Casinos et Compagnie Européenne de Casinos, visa COB n° 02-013 du 8 janvier 2002).

10 La valeur d'entreprise de Groupe Partouche est calculée sur la base (i) d'un cours de Bourse correspondant à la moyenne 1 mois au 25 janvier 2002 (dernière clôture avant le dépôt de la présente Offre) de 69,02 € (source : Datastream), soit une valeur des fonds propres de 425 M€ et (ii) de la dette nette, augmentée des intérêts minoritaires, de Groupe Partouche au 30 avril 2001, soit 126 M€.

11 Sur la base d'un PBJ au 31 octobre 2001 de 442,7 M€.

12 La valeur des fonds propres de 43,3 M€ est calculée sur la base (i) d'un prix d'offre de 37,01 € par action et (ii) d'un nombre d'actions de 1,17 millions. La valeur d'entreprise de Moliflor est calculée sur la base d'une trésorerie nette après prise en compte des intérêts minoritaires de Moliflor au 31 octobre 1998 de 2,6 M€. L'excédent brut d'exploitation de Moliflor pour l'exercice clos au 31 octobre 1998 retenu est de 6,1 M€ (Source : Rapport annuel 1998 de Moliflor SA).

- Prix de remboursement : 116,32 €, soit 119,30 % du prix d'émission ;
  - Taux actuariel en cas de non-conversion : 6,50 % ;
  - Parité de conversion : 2,40 actions par obligation convertible.
- L'option de conversion peut être exercée à tout moment par le souscripteur.
- Toutefois, la Compagnie Européenne de Casinos pourra amortir par anticipation cet emprunt convertible :
- Par rachat en Bourse ou hors Bourse dans le respect des dispositions légales et réglementaires des offres publiques ;
  - A partir du 3 novembre 2003 en assurant au souscripteur un taux de rendement actuariel de 6,50 % si le produit du rapport de conversion en vigueur à la date de remboursement et de la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis par la société parmi les vingt jours de Bourse précédant la date de parution de l'avis au Journal Officiel annonçant le remboursement excède 130 % du prix de remboursement anticipé ;
  - Lorsque moins de 10 % des obligations restent en circulation.
- Selon Euronext Paris, 440.511 obligations convertibles étaient en circulation à la date du 9 août 2001.

#### b) Prix d'Offre pour les obligations convertibles

Le prix proposé pour chaque obligation convertible en actions Compagnie Européenne de Casinos est de 144,68 €, soit une prime de 11,7 % par rapport au prix offert dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos le 17 décembre 2001.

Ce prix peut être apprécié au regard d'une approche multicritères fondée sur :

- La valeur de conversion ;
- Les cours de Bourse ;
- Le taux de rendement actuariel brut ; et
- La valeur théorique des obligations convertibles.

#### i) Valeur de conversion

Sur la base de la parité de conversion de 2,40 et du prix offert par action de 59 €, la valeur de conversion pour les obligations convertibles est de 141,6 €. Le prix offert pour chaque obligation convertible de 144,68 € représente une prime de 2,2 % par rapport à la valeur de conversion.

#### ii) Cours de Bourse

	Cours (€/obligation)	Prime offerte par rapport au cours
Cours au 25 janvier 2002 (1)	134,10	7,9 %
Prix offert par Accor Casinos	129,50	11,7 %
Cours au 14 décembre 2001 (2)	106,00	36,5 %
Moyenne 1 mois (3)	104,02	39,1 %
Moyenne 2 mois (3)	103,64	39,6 %
Moyenne 3 mois (3)	101,99	41,9 %
Moyenne 6 mois (3)	106,74	35,5 %
Moyenne 12 mois (3)	107,55	34,5 %
Moyenne 18 mois (3)	105,72	36,9 %
Prix de l'émission (avril 2000)	97,50	48,4 %
Plus haut 12 derniers mois (3)	124,00	16,7 %
Plus bas 12 derniers mois (3)	80,00	80,9 %

Source : Datastream

- (1) Dernier cours de clôture avant la date du dépôt de la présente Offre auprès du CMF.  
 (2) Dernier cours coté avant le dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos auprès du CMF le 17 décembre 2001.  
 (3) Arrêté au 14 décembre 2001.

#### iii) Taux de rendement actuariel brut

Compte tenu du prix d'offre public de 144,68 € par obligation convertible, le taux de rendement actuariel brut pour un porteur d'obligations convertibles ayant souscrit à l'emprunt en avril 2000, s'établit à 24 % sur la base d'une date de règlement indicative au 15 avril 2002 (approximation de la date de règlement des détenteurs d'obligations qui choisiront d'apporter leurs titres à l'Offre).

Le taux de rendement est 3,7 fois supérieur à celui que ce porteur d'obligations obtiendrait s'il conservait ses titres jusqu'à maturité.

#### iv) Valeur théorique des obligations convertibles

La valeur théorique de l'obligation convertible est calculée sur la base d'un outil de valorisation reposant sur la méthode de Cox, Ross & Rubinstein. Les conditions de marché sont celles au 14 décembre 2001, veille de la suspension de la cotation résultant du dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos.

Les hypothèses suivantes ont notamment été retenues :

- Cours de l'action : 44,5 € correspondant au dernier cours de clôture avant le dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos le 17 décembre 2001 ;
- Taux d'actualisation : 6,84 % calculé par rapport au taux swap de durée comparable augmenté d'une marge de 250 points de base ;
- Durée de vie moyenne : 3,88 années ;
- Taux de rendement du dividende : 1,71 %.

Volatilité	30 %	35 %	40 %
Valeur théorique par obligation convertible (€)	123,9	126,7	129,2
Prime par rapport à la valeur théorique	16,8 %	14,2 %	12,0 %

Source : Logiciel Montis

A titre indicatif, la fourchette de volatilité de 30 % à 40 % retenue ci-dessus est à comparer aux volatilités historiques suivantes : 31 % (1 an), 33 % (2 ans) et 35 % (3 ans) (Source : Datastream).

#### v) Conclusion

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus par l'analyse multicritère pour un prix offert de 144,68 € :

Prime par rapport à la valeur de conversion (1)	2,2 %
<b>Cours de Bourse</b>	<b>Prime offerte par rapport au cours</b>
Cours au 25 janvier 2002 (2)	7,9 %
Prix offert par Accor Casinos	11,7 %
Cours au 14 décembre 2001 (3)	36,5 %
Moyenne 1 mois (4)	39,1 %
Moyenne 2 mois (4)	39,6 %
Moyenne 3 mois (4)	41,9 %
Moyenne 6 mois (4)	35,5 %
Moyenne 12 mois (4)	34,5 %
Moyenne 18 mois (4)	36,9 %
Prix de l'émission (avril 2000)	48,4 %
Plus haut 12 derniers mois (4)	16,7 %
Plus bas 12 derniers mois (4)	80,9 %
<b>Taux de rendement actuariel brut</b>	<b>24,0 %</b>
<b>Prime par rapport à la valeur théorique</b>	
Volatilité de 30 %	16,8 %
Volatilité de 35 %	14,2 %
Volatilité de 40 %	12,0 %

Source : Datastream

- (1) En faisant l'hypothèse d'un cours de Bourse de l'action sous-jacente à 59 €.  
 (2) Dernier cours de clôture avant la date du dépôt de la présente Offre auprès du CMF.  
 (3) Dernier cours coté avant le dépôt de l'offre publique d'achat initiée par Accor Casinos auprès du CMF le 17 décembre 2001.  
 (4) Arrêté au 14 décembre 2001.

## 1.5 FRAIS DE COURTAGE ET IMPÔTS DE BOURSE

Groupe Partouche prendra à sa charge les frais de courtage et impôts de Bourse dont seront redevables les vendeurs présentant leurs titres à raison de :

- 0,50 € par action présentée à l'offre avec un maximum de 250 € par dossier ;
- 0,50 € par obligation convertible en actions présentée à l'offre avec un maximum de 250 € par dossier.

Il ne sera alloué aucune rémunération aux intermédiaires financiers dans le cas où l'Offre serait déclarée sans suite pour quelque raison que ce soit.

## 1.6 MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

L'achat de la totalité des titres visés par la présente Offre représente un investissement maximum de 186,2 M€.

Compte tenu des actions et obligations convertibles déjà acquises par Groupe Partouche, l'investissement maximum s'élève à 293 M€.

Cet investissement est financé par un emprunt souscrit auprès d'établissements financiers et dirigé par Credit Suisse First Boston. Ce crédit syndiqué prévoit, outre le financement du coût d'acquisition de 100 % du capital dilué de Compagnie Européenne de Casinos, la possibilité de refinancer tout ou partie des emprunts existants de cette dernière et de Groupe Partouche, soit une enveloppe globale de l'ordre de 500 M€.

Les conditions de ce financement sont susceptibles d'entraîner pour Groupe Partouche une adaptation de sa politique de dividendes.

## 1.7 CONSÉQUENCES DE L'OPÉRATION

Groupe Partouche a l'intention, en cas de succès de la présente Offre, de céder les actifs étrangers non stratégiques comme le casino de Prague, filiale de Compagnie Européenne de Casinos, et de se concentrer sur la France, ainsi que sur la Belgique et la Suisse. Pour ce qui concerne son activité en France, Groupe Partouche procédera à une rationalisation de ses implantations par cessions.

A l'issue de la présente Offre, les actions existantes et, le cas échéant, les actions émises par conversion ou exercice des obligations convertibles ou des options de souscription, émises par Compagnie Européenne de Casinos et apportées à la présente Offre, seront détenues par Groupe Partouche.

Les frais de l'opération seront supportés par Groupe Partouche et dépendent en partie du succès de l'Offre.

En prenant comme hypothèse les comptes semestriels consolidés de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001, l'écart d'acquisition pour Groupe Partouche résultant de l'acquisition de 100 % du capital de Compagnie Européenne de Casinos au prix de la présente Offre, soit 293 M€ moins les capitaux propres après conversion des obligations, soit 97 M€ se monte à 196 M€.

A l'occasion de la première consolidation de Compagnie Européenne de Casinos, il sera procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis. Postérieurement à leur affectation, l'écart résiduel éventuel sera inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition » et amorti linéairement sur une durée maximale de vingt ans. Le PBJ réel et le chiffre d'affaires de Groupe Partouche, au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2001, s'élevaient à 442,7 M€ et 290,5 M€ respectivement. Le PBJ réel et le chiffre d'affaires de Compagnie Européenne de Casinos, au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2001, s'élevaient à 226,3 M€ et 128,6 M€ respectivement. Le PBJ réel et le chiffre d'affaires de l'ensemble combiné Groupe Partouche/Compagnie Européenne de Casinos, au titre de l'exercice clos au 31 octobre 2001, auraient donc dû être égaux approximativement à 669,0 M€ et 419,1 M€ respectivement. Il est cependant précisé qu'il n'a pas été établi de comptes proforma pour l'ensemble combiné Groupe Partouche/Compagnie Européenne de Casinos.

En supposant une acquisition de 100 % du capital de Compagnie Européenne de Casinos, la transaction devrait se traduire<sup>13</sup> par une relution du résultat net par action de Groupe Partouche avant synergies et amortissement des écarts d'acquisition supérieure à 10 % dès le premier exercice complet.

Sur la base des bilans consolidés de Groupe Partouche et de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001, indiquant des endettements nets respectifs de 114 M€ et 59 M€, et d'une dette d'acquisition pour 100 % des titres Compagnie Européenne de Casinos de 293 M€, l'endettement net combiné du Groupe aurait été de 465 M€ (ci-après « Dette Nette Combinée ») correspondant aux ratios illustratifs suivants :

- Dette Nette Combinée/(fonds propres de Groupe Partouche<sup>14</sup> au 30 avril 2001 (166 M€)) de 2,8 fois<sup>15</sup> ;
- Dette Nette Combinée/(Dette Nette Combinée + fonds propres de Groupe Partouche au 30 avril 2001) de 73,7 % ;
- Dette Nette Combinée/(Dette Nette Combinée + capitalisation boursière de Groupe Partouche) de 52,3 % (capitalisation boursière de Groupe Partouche de 425 M€ calculée sur la base de 69,02 € par action correspondant à la moyenne 1 mois du cours au 25 janvier 2002<sup>16</sup>) ;
- Dette Nette Combinée/excédent brut d'exploitation combiné de Groupe Partouche et Compagnie Européenne de Casinos pour les douze mois au 30 avril 2001 hors synergies (145 M€<sup>17</sup>) de 3,2 fois.

Il est à noter que les éléments indicatifs liés à l'endettement net combiné du Groupe Partouche indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte de l'effet positif potentiel d'une éventuelle cession des six établissements visés par l'accord de principe avec le Groupe Moliflor Loisirs (supra 1.1.3). A titre purement indicatif et dans l'hypothèse d'une éventuelle cession de ces six établissements réalisée à un prix d'environ 140 M€<sup>18</sup> venant en réduction de la Dette Nette Combinée, les trois premiers ratios illustratifs mentionnés ci-dessus seraient de :

- Dette Nette Combinée ajustée (325 M€)/(fonds propres de Groupe Partouche au 30 avril 2001) de 2,0 fois<sup>19</sup> ;
- Dette Nette Combinée ajustée/(Dette Nette Combinée + fonds propres de Groupe Partouche au 30 avril 2001) de 66,2 % ;
- Dette Nette Combinée ajustée/(Dette Nette Combinée + capitalisation boursière de Groupe Partouche) de 43,1 %.

Les flux de trésorerie générés par l'ensemble combiné devraient permettre une amélioration des ratios d'endettement net du nouveau groupe. Ceux-ci devraient en particulier continuer de bénéficier de la croissance soutenue du secteur des casinos tant en France que dans le reste de l'Europe.

Sous réserve de l'évolution des marchés et de l'opportunité qu'une telle opération pourrait présenter pour Groupe Partouche et ses actionnaires, Groupe Partouche n'exclut pas de faire appel au marché au cours des années à venir.

## 2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ INITIATRICE : GROUPE PARTOUCHE

Les renseignements concernant la société Groupe Partouche figurent dans le document de référence enregistré par la Commission des Opérations de Bourse le 21 mars 2001 sous le numéro R.01-055.

Sous réserve de ce qui est précisé ci-dessus, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation de la société Groupe Partouche depuis l'enregistrement par la Commission des Opérations de Bourse du document de référence susmentionné.

<sup>13</sup> En l'état actuel de la réglementation fiscale applicable.

<sup>14</sup> Hors intérêts minoritaires.

<sup>15</sup> Les ratios de dette nette/fonds propres après opération de Groupe Partouche de 2,3 fois et 1,7 fois avant et après cession éventuelle des six casinos visés par l'accord de principe avec Groupe Moliflor Loisirs, indiqués oralement lors de la conférence de presse de Groupe Partouche relative à l'Offre du 29 janvier 2002, tenaient compte de premières estimations des chiffres du Groupe Partouche au 31 octobre 2001 et de Compagnie Européenne de Casinos au 30 avril 2001.

<sup>16</sup> Dernière clôture avant le dépôt de la présente l'Offre au CMF (source : Datastream).

<sup>17</sup> Pour les 12 mois au 30 avril 2001, les EBE de Groupe Partouche et de Compagnie Européenne de Casinos, ajustés de la participation des salariés, ont été estimés à respectivement 98,2 M€ et 47,1 M€.

<sup>18</sup> 1,0 fois le PBJ réel 2001 cumulé des six casinos de 88,1 M€ (supra § 1.1.3) hors prise en compte des possibles ajustements bilanciaux, telle que la dette nette, des entités cédées et de la fiscalité. Le produit d'une éventuelle cession des six casinos de 110 M€ évoqué oralement lors de la conférence de presse de Groupe Partouche du 29 janvier 2002 relative à l'Offre correspondait à une estimation de Groupe Partouche de la valeur des fonds propres correspondante après prise en compte d'ajustements estimés par Groupe Partouche et non auditées.

## 2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GROUPE PARTOUCHE

### 2.1.1 Dénomination et Siège social

Groupe Partouche  
141, bis rue de Saussure — 75017 PARIS

### 2.1.2 Nationalité

Française

### 2.1.3 Forme juridique

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 23 mars 1967.

### 2.1.4 Registre du commerce et des sociétés

588 801 464 RCS Paris  
Code A.P.E. : 741 J

### 2.1.5 Exercice social

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre.

### 2.1.6 Objet social (article 3 des statuts)

- La société a pour objet, en France et dans tous pays :
- la gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer, notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
  - la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
  - l'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
  - la réalisation d'opérations d'achat ou de vente de tous titres sur les marchés français et étrangers ;
  - l'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

## 2.2 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL

### 2.2.1 Capital social

Le capital social est de 86.194.386 €, divisé en 6.156.774 actions, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

### 2.2.2 Forme des actions

Les actions ont la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

### 2.2.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2002

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (3)
Financière Partouche SA (1)	3.835.500	62,30 %	62,30 %
Sogestic SARL (2)	284.500	4,62 %	4,62 %
Famille Partouche	236.161	3,84 %	3,84 %
Sous-total groupe familial Partouche	4.356.161	70,75 %	70,75 %
Public (4)	1.800.613	29,25 %	29,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>6.156.774</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Financière Partouche SA est une holding familiale.

(2) Sogestic SARL est une centrale d'achat du groupe Partouche.

(3) Il n'existe pas de droit de vote double.

(4) Dont identifiés, M. Lucien Wilms détenant 5,89 % du capital et la société E.E.M. (France) détenant 8 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.

### 2.2.4 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

### 2.2.5 Capital potentiel

Il n'existe à ce jour aucun autres titres donnant accès au capital ou au droits de vote de Groupe Partouche que ceux indiqués ci-dessus.

### 2.2.6 Dividendes

Le dividende distribué par action au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2000 est de 1,68 € net, soit un montant brut de 2,52 € avec avoir fiscal. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

## 2.3 ADMINISTRATION — DIRECTION — FRANCE

### 2.3.1 Directoire

Hubert Benhamou	Président du directoire
Patrick Partouche	Directeur général — membre du directoire
Ari Sebag	Directeur général — membre du directoire
Richard Partouche	Directeur général — membre du directoire
Katy Zenou	Directeur général — membre du directoire

### 2.3.2 Conseil de surveillance

Isidore Partouche	Président du conseil de surveillance
Marcel Partouche	Vice-président du conseil de surveillance
Maurice Sebag	Membre du conseil de surveillance
Maurice Partouche	Membre du conseil de surveillance
Gaston Ghrenassia, dit Enrico Macias	Membre du conseil de surveillance

### 2.3.3 Commissaires aux comptes

#### TITULAIRES

KPMG SA  
1, cours Valmy - 92923 Paris-La Défense Cedex  
José David  
47, avenue du Président Roosevelt - 92330 Sceaux

#### SUPPLÉANTS

Gérard Rivière  
1, Cours Valmy - 92923 Paris-La Défense Cedex  
Emmanuel Quiniou  
62, rue de la Faisanderie - 75116 Paris

## 2.4 PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE PARTOUCHE

### 2.4.1 Historique

**1973** : Monsieur Isidore Partouche reprend le casino de Saint-Amand-les-Eaux en grandes difficultés et le redresse avec succès.

**1976** : Rachat du casino du Touquet à Monsieur Lucien Barrière.

**1982** : Création du casino Le Touquet's à Calais.

**1986** : Acquisition du casino de Forges-les-Eaux et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

**1988** : Rachat du casino de Dieppe.

**1989** : Acquisition des casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et de Vichy.

**1991** : Premières autorisations d'exploitation de machines à sous dans les casinos du groupe Partouche. Le Groupe prend également le contrôle du casino Lyon-Vert, à la Tour-de-Salvagny et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

**1992** : Les communes de Royat et de Chamalières choisissent Groupe Partouche pour rouvrir le casino de Royat. Cession des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

**1994** : Groupe Partouche prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence, de La Ciotat et de Palavas.

**1995** : Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse, dont le groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars, introduction de Groupe Partouche au Second Marché de la Bourse de Paris. La même année, Groupe Partouche acquiert le casino de la station belge de Knokke-Le-Zoute.

**1996** : Rachat par Groupe Partouche d'une participation minoritaire dans la société Fermière du casino municipal de Cannes, cotée au marché comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette et contrôle la société de l'hôtel Majestic et le Gray d'Albion à Cannes. Ouverture en collaboration avec le Club Méditerranée d'un premier casino à Agadir au Maroc.

**1997** : Acquisition de l'hôtel Le Méridien-Garden Beach à Juan-les-Pins.

**1998** : Ouverture du casino de Djerba. Groupe Partouche rachète, au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.

En novembre, Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la société Cannes Balnéaires, propriétaire du Palm Beach de Cannes.

La valeur Groupe Partouche SA passe au Premier Marché de la Bourse de Paris.

**1999** : Ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau casino. A l'étranger, inauguration du grand casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du casino du Hilton Bucarest la même année.

**2000** : Groupe Partouche prend une participation majoritaire dans la SFC qui exploite quatre casinos dont trois situés en Auvergne et un sur la côte Narbonnaise. Rachat du Lydia à Port Barcarès.

En avril, inauguration à Lyon du Pharaon premier casino dans une grande ville. A Aix-en-Provence, reprise de l'hôtel Aquabella puis de l'établissement thermal de la ville.

**2001** : Le Pharaon, casino de la Cité Internationale de Lyon, a obtenu en juillet l'autorisation d'exploiter 200 machines à sous.

En juillet, ouverture du Casino d'Aix en Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En août, après la polémique sur le transfert du casino Carlton au Palm Beach et un arrêt d'exploitation de huit jours, le casino Carlton a repris normalement son activité.

Le 17 septembre, Groupe Partouche a publié son chiffre d'affaires au 31 juillet 2001<sup>19</sup>, en hausse de +12,8 % par rapport à l'exercice précédent, à savoir :

Au 31 juillet 2001*	2001 (M€)	2000 (M€)	Variation
PBJ	319,0	288,4	+ 10,6 %
Prélèvements	166,9	151,6	+ 10,1 %
Produit net des jeux	152,2	136,8	+ 11,2 %
Chiffre d'affaires autres activités	58,3	49,9	+16,9 %
<b>Chiffre d'affaires total consolidé</b>	<b>210,5</b>	<b>186,7</b>	<b>+ 12,8 %</b>

\* Non audité par les commissaires aux comptes.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2000/2001, le PBJ<sup>19</sup> de Groupe Partouche a atteint 107,8 M€ en progression de 5,9 % par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent.

Le Produit Net des Jeux<sup>19</sup> s'élève à 47,7 M€ (+ 5,2 %). Avec l'apport des autres activités soit 23,8 M€ (+ 6,3 %), le chiffre d'affaires total du 3<sup>e</sup> trimestre<sup>19</sup> s'élève à 71,5 M€ en progression de 5,6 %. Cette moindre progression est due notamment à l'intégration dans la référence de l'année 2000 du chiffre d'affaires du premier semestre enregistré par le pôle de Châtel-Guyon, acquis avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 1999. En neutralisant cet effet, la progression du chiffre d'affaires aurait été de 7,8 %.

Le Groupe Partouche a acquis le Savoy, hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. Le Savoy a été acquis sur la base d'un prix d'acquisition de 120 MF (18,3 M€), passif compris.

Au cours de l'exercice 2001, le parc de machines à sous exploité par Groupe Partouche s'est accru de 240 unités.

Groupe Partouche licencie la marque «Partouche» pour l'exploitation d'un casino en ligne sur Internet. En novembre, Groupe Partouche achète à Perrier Vittel France le casino de Contrexéville et les stations thermales de Vittel et Contrexéville.

Le casino de Bucarest créé au sein de l'hôtel Hilton Athénée Palace ne respectant pas les standards de Groupe Partouche, il a été procédé, comme prévu, à sa cession en novembre. Le 17 décembre, Groupe Partouche a publié son chiffre d'affaires relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2001, à savoir :

Au 31 octobre 2001	2001 (M€)	2000 (M€)	Variation
PBJ	442,7	399,7	+ 10,7 %
Prélèvements	(233,5)	(213,2)	+ 10,3 %
Produit net des jeux	209,2	186,5	+ 13,2 %
Chiffre d'affaires autres activités	81,4	72,3	+ 12,6 %
<b>Chiffre d'affaires total consolidé</b>	<b>290,5</b>	<b>258,8</b>	<b>+ 13,3 %</b>

Le chiffre d'affaires<sup>19</sup> du quatrième trimestre de l'exercice clos au 31 octobre 2001 s'est élevé à 80,1 M€ en progression de 11 % :

• Le PBJ Traditionnel<sup>19</sup> est en recul de 4,6 M€, impacté par le casino le Carlton à Cannes.

• Le PBJ des machines<sup>19</sup> s'inscrit en forte hausse avec 16,8 M€ supplémentaires (+ 18 %) en raison de la contribution nouvelle du casino de Lyon pour 8 M€.

• Le chiffre d'affaires des autres activités<sup>19</sup>, touché par les annulations de séjours hôteliers en septembre et octobre, progresse de 3,1 %.

L'exercice se conclut donc sur une progression du PBJ de 10,7 % et du chiffre d'affaires total de 12,3 %. A périmètre constant, cette dernière progression est de 11,8 %.

30 nouvelles machines à sous ont été installées le 14 novembre au casino de Forges-les-Eaux, ce qui porte son parc total à 260 unités. Ainsi le parc total de Groupe Partouche s'élève désormais à 2.584 machines à sous.

**2002** : Le 5 février, publication des résultats de l'exercice 2000/2001 : résultat net part du Groupe + 19 % et résultat d'exploitation + 21,1 %.

<sup>19</sup> Non audité par les commissaires aux comptes.



	31/10/2001 (M€)	31/10/2000 (M€)	Variation
Produit brut des jeux	442,7	399,7	+ 10,7 %
Chiffre d'affaires	290,5	258,8	+ 12,3 %
Résultat d'exploitation	83,1	68,6	+ 21,1 %
Résultat financier	(7,6)	(6,4)	-
Résultat courant	75,6	62,2	+ 21,5 %
Résultat exceptionnel	0,0	7,2	-
Résultat net avant amortissement			
des écarts d'acquisition	42,6	37,2	+ 14,4 %
Résultat net total	37,4	32,3	+ 15,9 %
Résultat net part du groupe	34,3	28,8	+ 19,0 %

Le chiffre d'affaires de Groupe Partouche a atteint 290,5 M€, en progression de 10,7 % au cours d'un exercice sans croissance externe.

Le résultat d'exploitation se monte à 83,1 M€, marquant une hausse de 21,1 %, en nette progression par rapport à l'exercice précédent, et proche du double de la croissance du chiffre d'affaires. Conformément aux prévisions annoncées en début d'exercice, le taux de marge sur le chiffre d'affaires s'élève à 28,6 %, contre 26,5 % pour l'exercice 2000. Ce redressement significatif est dû à la bonne maîtrise des charges externes et à l'arrivée des machines à sous au casino de Lyon, Le Pharaon, en juillet 2001.

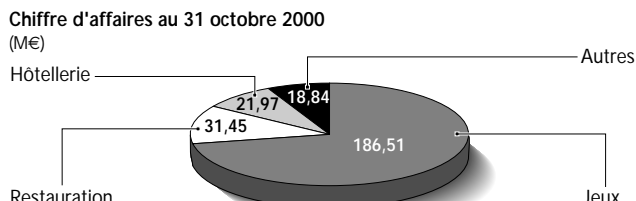
Le résultat net part du groupe, après impôts, s'établit à 34,3 M€, en progression de 19 % par rapport à l'exercice précédent.

## 2.4.2 Organigramme et organisation du groupe

Voir page précédente.

## 2.4.3 Principales activités de la société Groupe Partouche

### Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité (M€)



Groupe Partouche réalise 72 % de son chiffre d'affaires au travers de son activité d'exploitation d'établissement de jeux. Avec 26 casinos en France, Groupe Partouche est le leader français du secteur.

Hors de France, Groupe Partouche opère deux établissements en Europe (un en Belgique et un en Espagne) et deux casinos en Afrique du Nord (un au Maroc et un en Tunisie).

#### 2.4.3.1 Un métier historique : les jeux

##### Les jeux de table :

La roulette française, les roulettes anglaise et américaine, le black-jack, le baccara, chemin de fer et le trente et quarante (jeux de cartes), la boule, le stud-poker de casino.

##### Les jeux automatiques :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Groupe Partouche dispose d'un parc important de machines à sous. En France, Groupe Partouche comptait 2.584 machines à sous à fin décembre 2001.

#### 2.4.3.2 Autres activités

Tout ses activités de jeu, Groupe Partouche réalise le reste de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration, qui sont considérées comme des activités complémentaires et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité, qui contribuent ainsi à sa fidélisation.

## 2.5 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Groupe Partouche n'a connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

Il est toutefois important de rappeler que le régime des prélèvements fiscaux en France sur le produit brut des jeux est actuellement en cours d'analyse par les autorités concernées. L'alourdissement de ces prélèvements pourra modifier la rentabilité des opérateurs de casinos en France à compter de l'exercice 2001/2002.

## 2.6 DONNÉES FINANCIÈRES

### Comptes consolidés semestriels au 30 avril 2001

#### I - Bilan consolidé

##### ACTIF

RUBRIQUES	30/04/2001 (K€)	30/04/2001 (K€)	30/04/2000 (K€)	31/10/2000 (K€)
Frais d'établissement	1 231	8 075	12 083	10 808
Frais de recherche	17	109	144	127
Concessions, brevets et marques	882	5 783	5 583	6 406
Fonds commercial	5 917	38 813	38 276	39 327
Ecart d'acquisition	75 497	495 226	470 482	509 596
Autres immobilisations incorporelles	777	5 098	6 944	5 780
Avances et acomptes	-	-	8	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>84 320</b>	<b>553 104</b>	<b>533 520</b>	<b>572 044</b>
Terrains	11 801	77 409	75 514	77 418
Constructions	118 634	778 186	765 063	788 367
Installations techniques	23 084	151 419	143 753	154 044
Autres immobilisations corporelles	29 570	193 964	153 611	191 831
Immobilisations en cours	8 622	56 558	33 615	42 651
Avances et acomptes	23 824	156 276	29 369	67 122
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>215 534</b>	<b>1 413 812</b>	<b>1 200 925</b>	<b>1 321 433</b>
Titres de participation	36 188	237 380	272 887	237 412
Autres titres immobilisés	2	11	311	11
Prêts	960	6 299	5 762	6 418
Autres immobilisations financières	992	6 504	5 963	6 450
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>38 142</b>	<b>250 195</b>	<b>284 924</b>	<b>250 291</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>337 996</b>	<b>2 217 112</b>	<b>2 019 369</b>	<b>2 143 768</b>
Stocks Matières premières	1 686	11 059	10 374	11 062
Stocks Produits intermédiaires et finis	156	1 024	1 049	904
Stocks Marchandises	795	5 213	5 258	5 050
Avances et acomptes sur commandes	178	1 168	1 187	5 265
Clients	9 896	64 915	54 219	67 890
Etat - Impôt différé	2 211	14 506	26 217	21 709
Autres créances	22 980	150 742	179 769	171 695
Actions propres	13	84	-	-
Autres valeurs mobilières	5 910	38 769	78 560	47 123
Disponibilités	38 688	253 779	266 161	208 399
Charges constatées d'avance	6 346	41 627	38 781	37 934
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>88 860</b>	<b>582 884</b>	<b>661 576</b>	<b>577 032</b>
Comptes de Régularisation	1 535	10 066	12 381	8 807
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>428 391</b>	<b>2 810 062</b>	<b>2 693 326</b>	<b>2 729 607</b>

€ parité fixe : 6,55957

#### PASSIF

RUBRIQUES	30/04/2001 (K€)	30/04/2001 (K€)	30/04/2000 (K€)	31/10/2000 (K€)
Capital social	86 195	565 401	560 266	560 266
Primes d'émission	9 411	61 733	61 733	61 733
Écarts de réévaluation groupe	(52 883)	(346 887)	(344 656)	(344 021)
Réserve légale	4 965	32 570	23 024	23 024
Réserves réglementées	5 566	36 508	36 508	36 508
Autres réserves	(15 240)	(99 968)	(96 763)	(96 763)
Réserves groupe	88 019	577 365	561 336	579 714
Écarts de conversion groupe	41	268	(536)	(618)
Report à nouveau	25 956	170 261	55 754	55 754
RÉSULTAT Groupe	14 021	91 969	73 900	189 194
Provisions réglementées	-	-	25	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>166 051</b>	<b>1 089 221</b>	<b>930 621</b>	<b>1 064 792</b>
Intérêts hors groupe	11 435	75 011	57 952	62 263
RÉSULTAT hors groupe	703	4 614	9 141	22 562
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>12 139</b>	<b>79 625</b>	<b>67 093</b>	<b>84 825</b>
Provisions pour risques	2 135	14 006	20 824	13 050
Provisions pour charges	3 577	23 465	13 874	13 611
Provisions pour impôts différés	576	3 779	1 790	4 680
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>6 289</b>	<b>41 250</b>	<b>36 488</b>	<b>31 340</b>
Emprunts et dettes				
après d'établissements de crédit	138 254	906 884	871 165	782 066
Emprunts et dettes financiers divers	8 772	57 540	124 425	110 670
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 935	12 694	6 277	5 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 068	92 277	102 145	93 800
Dettes fiscales et sociales	47 431	311 129	268 024	315 480
Dettes sur immobilisations	11 483	75 322	71 380	105 549
Autres dettes	12 491	81 935	152 930	71 041
Produits constatés d'avance	8 568	56 205	58 234	56 752
<b>DETTES ET RÉGULARISATIONS</b>	<b>243 002</b>	<b>1 593 988</b>	<b>1 654 580</b>	<b>1 540 422</b>
Comptes de Régularisation	911	5 978	4 543	8 229
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>428 391</b>	<b>2 810 062</b>	<b>2 693 326</b>	<b>2 729 607</b>

€ parité fixe : 6,55957

#### II - Compte de résultat consolidé

RUBRIQUES	30/04/2001 (K€)	30/04/2001 (K€)	30/04/2000 (K€)	31/10/2000 (K€)
Ventes marchandises	411	2 696	2 287	5 447
Production vendue de services	138 571	908 964	778 239	1 691 916
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>138 982</b>	<b>911 660</b>	<b>780 256</b>	<b>1 697 363</b>
Production immobilisée	173	1 138	2 109	3 536
Subvention d'exploitation	95	623	1 039	1 397
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges	2 772	18 181	18 603	36 070
Autres produits	242	1 587	804	1 555
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>142 264</b>	<b>933 189</b>	<b>803 081</b>	<b>1 739 922</b>
Achats de marchandises	1 813	11 890	9 705	19 277
Variation de stocks de marchandises	(28)	(182)	83	45
Achats de matières premières	6 522	42 783	40 935	91 590
Variation de stocks matières premières	(146)	(960)	(623)	(690)
Autres achats et charges externes	28 001	183 676	175 583	364 553
Impôts, taxes et versements assimilés	6 521	42 772	39 139	84 707
Salaires et traitements	30 824	202 191	180 781	386 215
Charges sociales	12 057	79 090	73 561	161 151
Dotations amortissements immobilisations	9 556	62 681	53 655	116 366
Dotations provisions sur actif circulant	880	5 773	2 733	8 660
Dotations provisions risques et charges	1 920	12 596	3 943	7 629
Autres charges	3 483	22 847	24 798	50 169
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>101 402</b>	<b>665 157</b>	<b>604 293</b>	<b>1 289 671</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>40 861</b>	<b>268 033</b>	<b>198 788</b>	<b>450 251</b>
Produits des autres valeurs mobilières	46	301	197	223
Autres intérêts et produits assimilés	355	2 328	3 622	4 340
Reprises provisions, transferts charges	1	7	100	88
Différences positives de change	110	719	514	3 687
Produits nets/cessions valeurs mobilières	298	1 957	1 247	2 899
Ecart de conversion	9	58	0	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>818</b>	<b>5 368</b>	<b>5 680</b>	<b>11 238</b>
Dotations financières, amortissement et provision	120	786	3 254	980
Intérêts et charges assimilées	4 703	30 850	24 273	52 140
Différences négatives de change	34	220	206	348
Charges nettes/cessions de VMP	-	-	-	-
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4 856</b>	<b>31 856</b>	<b>27 732</b>	<b>53 468</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(4 038)</b>	<b>(26 488)</b>	<b>(22 052)</b>	<b>(42 231)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>36 823</b>	<b>241 544</b>	<b>176 736</b>	<b>408 020</b>
Produits except. Sur opérations gestion	1 135	7 445	6 190	71 356
Produits except. Sur opérations capital	915	6 001	4 766	11 934
Reprises provisions, transferts charges	153	1 005	10 163	20 398
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 203</b>	<b>14 450</b>	<b>21 120</b>	<b>103 688</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 946	12 762	4 582	16 034
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	458	3 006	1 945	4 027
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	429	2 811	346	36 271
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 832</b>	<b>18 579</b>	<b>6 873</b>	<b>56 332</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(629)</b>	<b>(4 128)</b>	<b>14 246</b>	<b>47 356</b>
Dotations amortissements écarts acquisition	2 571	16 868	15 449	32 259
Participation des salariés	1 944	12 754	12 716	28 825
Impôts dus sur les bénéfices	15 993	104 908	78 286	175 195
Impôts différés sur les bénéfices	961	6 303	1 461	7 340
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>145 285</b>	<b>953 008</b>	<b>829 882</b>	<b>1 854 847</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>130 561</b>	<b>856 425</b>	<b>746 811</b>	<b>1 643 092</b>
Résultat des sociétés intégrées	14 724	96 583	83 071	211 756
<b>RÉSULTAT GROUPE</b>	<b>14 021</b>	<b>91 969</b>	<b>73 900</b>	<b>189 194</b>
<b>RÉSULTAT HORS GROUPE</b>	<b>703</b>	<b>4 614</b>	<b>9 141</b>	<b>22 562</b>
<b>Résultat net par action*</b>	<b>2,39</b>	<b>15,69</b>	<b>13,49</b>	<b>34,39</b>

\* Nombre d'actions total : 6.156.774.

€ parité fixe : 6,55957

#### Commentaires sur l'activité au 30 avril 2001

Rapport de gestion au 30 avril 2001

#### ACTIVITÉ

Au 30 avril 2001, le chiffre d'affaires du Groupe Partouche a atteint 911,7 MF (139,0 M€), en progression de 16,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent.

Pour apprécier l'évolution de l'activité il doit être tenu compte des effets de la consolidation des sociétés suivantes :

- La SCI Les Thermes et la SARL Therm'Park intégrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000
- Le pôle Lydia à Port-Barcarès intégré à compter du 1<sup>er</sup> février 2000
- La SARL Café Carmen intégrée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2000
- Le pôle de Chatelguyon (Château casino et SEMCG) intégré à compter du 1<sup>er</sup> mai 2000

Ces sociétés sont partiellement ou totalement absentes de la référence N-1.

A titre indicatif, à périmètre comparable, soit celui du 30 avril 2000, la progression d'activité s'élèverait à 14,9 %, et l'effet de l'évolution du périmètre s'avère donc limité.

Après un premier trimestre particulièrement performant où le chiffre d'affaires a progressé de 21,1 %, aidé par un effet de base favorable, et un second trimestre satisfaisant avec un chiffre

d'affaires en croissance de 12,5 %, les chiffres d'activité semestrielle appellent les commentaires suivants :

- Le Produit brut des jeux (« PBJ ») réel a atteint 1.385,3 MF (211,2 M€) en progression de 13,2 %. Comme sur les exercices précédents, ce sont les machines à sous, dont le parc en France est passé de 2.259 unités au 31 octobre 2000 à 2.299 au 30 avril 2001, qui expliquent cette évolution, les Jeux Traditionnels générant un PBJ de 108,1 MF (16,5 M€) contre 106,3 MF (16,2 M€) au 30 avril 2000.
- Le poids des prélèvements ramené au PBJ réel a légèrement baissé en raison de la présence nouvelle des casinos du pôle Société Française des Casinos, et s'inscrit à hauteur de 50,5 % (contre 51 % pour le premier semestre de l'exercice précédent) pour un montant total de 699,7 MF (106,7 M€). Le Produit net des jeux atteint ainsi 685,5 MF (104,5 M€), en progression de 14,2 %.
- Le chiffre d'affaires des autres activités s'élève à 226,1 MF (34,5 M€), enregistrant une forte hausse de 25,5 %, imputable notamment aux bonnes performances des hôtels du groupe. Le résultat d'exploitation atteint 268,0 MF (40,9 M€), en progression de 34,8 %, et représente un taux de marge sur le chiffre d'affaires de 29,4 %, contre 25,5 % au premier semestre 2000. Cette importante progression s'explique essentiellement par la bonne maîtrise des charges externes, effective dans la quasi-totalité des établissements. Les 131,2 MF (20,0 M€) de chiffre d'affaires supplémentaires enregistrés sur le premier semestre 2001, par rapport au premier semestre 2000, permettent de dégager 69,2 MF (10,5 M€) de résultat d'exploitation supplémentaire, soit un taux de marge sur chiffre d'affaires de 53 %. L'un des foyers de pertes identifiés sur l'exercice précédent, le pôle de la Cité Internationale à Lyon est en voie de résorption grâce à son développement d'activité.
- La charge financière nette s'élève à 26,5 MF (4,0 M€) au 30 avril 2001, contre 22,1 MF (3,4 M€) en 2000.
- Le résultat exceptionnel ne comporte pas d'écriture remarquable et représente une charge nette de 4,1 MF (0,6 M€).
- Le résultat net part du groupe après imposition s'établit à 92,0 MF (14,0 M€), en progression de 24,5 %.

## BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan de Groupe Partouche s'élève au 30 avril 2001 à 2.810,1 MF (428,4 M€) en légère progression par rapport au 2.729,6 MF (416,1 M€) du 31 octobre 2000. L'actif immobilisé s'établit à 2.217,1 MF (338,0 M€) contre 2.143,8 MF (326,8 M€) en 2000. Il représente 79 % du total de l'actif.

La progression des immobilisations corporelles nettes, soit plus 92,4 MF (14,1 M€) s'explique à hauteur de 90,1 MF (13,7 M€) par la construction du nouveau casino d'Aix-en-Provence.

Dans l'actif circulant, les Autres Créances s'élèvent à 150,7 MF (22,9 M€) contre 171,7 MF (26,2 M€) en 2000 : cette baisse est due au règlement partiel de la créance sur la société en charge de la réalisation de l'Hôtel International de Lyon.

Les capitaux propres du groupe progressent légèrement pour atteindre 1.089,2 MF (166,0 M€) après versement de la totalité du dividende, soit 67,7 MF (10,3 M€).

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 964,4 MF (147,0 M€) contre 892,7 MF (136,1 M€) à la clôture de l'exercice précédent. La part de la dette bancaire s'est proportionnellement accrue en raison de l'échéance du crédit vendeur de 60 MF (9,1 M€) attaché à l'acquisition de la société Cannes Balnéaire.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours du premier semestre, le Groupe Partouche a dégagé une capacité d'autofinancement de 183,3 MF (27,9 M€).

Le besoin en fonds de roulement ne connaît pas d'évolution sensible, la réduction du poste Créances étant compensée par celle des dettes sur immobilisations.

Les flux d'investissements se sont élevés à 161,4 MF (24,6 M€), constitués par la réalisation du nouveau casino d'Aix-en-Provence pour 90,1 MF (13,7 M€) et des agencements de faible montant écartés sur l'ensemble des sociétés du groupe.

Le surplus de trésorerie égal à ce stade à 33,7 MF (5,2 M€) s'est avéré insuffisant pour faire face au paiement du dividende entièrement réglé au premier semestre. Grâce à une augmentation nette des emprunts bancaires à concurrence de 71,7 MF (10,9 M€), la trésorerie s'est accrue de 37,3 MF (5,7 M€).

## III. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (montants exprimés en KF)

	Capital social	Prime	Ecart de réévaluation Groupe	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
<b>Situation au 31/10/1999</b>	560286	61733	(344740)	506509	165007	948775	73957
Ecart de conversion	-	-	-	(39)	-	(39)	-
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	(6725)	-	(6725)	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(7980)
Variation Périmètre - Nouvelles filiales -	-	-	635	(635)	-	-	4965
Variations de pourcentage d'intérêts	-	-	71	(4530)	-	(4459)	(7632)
Autres variations (1)	-	-	13	(967)	-	(954)	(1049)
Affectation Résultat de l'exercice 1999	-	-	-	165007	(165007)	-	-
Résultat de l'exercice 2000	-	-	-	-	189194	189194	22561
<b>Situation au 31/10/2000</b>	560286	61733	(344021)	507820	189194	1064792	84825
Ecart de conversion	-	-	-	885	-	885	-
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	(67722)	-	(67722)	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(10063)
Variation Périmètre - Nouvelles filiales -	-	-	-	-	-	-	-
Variations de pourcentage d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations (1)	5135	-	(2866)	(2972)	-	(703)	249
Affectation Résultat de l'exercice 2000	-	-	-	189194	(189194)	-	-
Résultat du semestre 2001	-	-	-	-	91969	91969	4614
<b>Situation au 30/04/2001</b>	565401	61733	(346887)	717005	91969	1089221	79625

(1) dont incidence de la conversion de capital en euros.

## IV. Tableaux des flux de trésorerie consolidé

	30/04/01 (K€)	31/10/00 (K€)	30/04/01 (K€)	31/10/00 (K€)
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat Net Consolidé	14724	96583	32282	211756
Dotations & reprises d'amortissements	12127	79549	22525	147755
Dotations & reprises de provisions	1292	8475	(3085)	(20239)
Variations impôts différés	1098	7203	879	5763
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	401	2628	427	2804
Produits de cession éléments d'actifs	(327)	(2144)	(594)	(3894)
Capacité d'autofinancement	29315	192294	52434	343945
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	432	2831	3461	22701
Flux de trésorerie d'exploitation	29747	195125	55895	366646
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(24540)	(160970)	(37855)	(248311)
Acquisitions d'immobilisations financières	(276)	(1807)	(820)	(5381)
Produit cession éléments Actifs	327	2144	594	3894
Incidence des variations du périmètre et divers	(115)	(758)	(1166)	(7652)
Flux de trésorerie d'investissements	(24604)	(161391)	(49747)	(326321)
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Variation des emprunts et autres dettes financières	10929	71689	(19946)	(130838)
Charges à répartir	(61)	(403)	58	383
Dividendes versés	(10325)	(67725)	(10325)	(67725)
Flux de trésorerie de financement	543	3562	(30212)	(198180)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>				
Variation des placements à court terme	(1261)	(8270)	(9751)	(63962)
Variation des disponibilités	6947	45567	(14314)	(93894)
Variation de trésorerie	5686	37296	(24065)	(157856)

## Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation consolidé

	30/04/2001 (K€)	31/10/2000 (K€)	31/10/2000 (K€)	31/10/2000 (K€)
<b>ACTIF</b>				
Clients, comptes rattachés	455	2983	(1637)	(10737)
Stocks et en-cours	(43)	(280)	(117)	(768)
Autres créances	3194	20954	19498	127900
Charges constatées d'avance	(563)	(3693)	520	3409
Ecart de conversion Actif	(131)	(856)	(150)	(987)
Avances et acomptes	625	4097	(642)	(4209)
Sous-Total	3537	23206	17472	114609
<b>PASSIF</b>				
Fournisseurs	(232)	(1523)	(1808)	(11859)
Dettes fiscales et sociales	(663)	(4351)	1425	9350
Autres passifs d'exploitation avances et acomptes	(3374)	(22130)	(13356)	(87610)
Sous-Total	(3106)	(20375)	(14011)	(91908)
<b>VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION</b>	<b>432</b>	<b>2831</b>	<b>3461</b>	<b>22701</b>

## V. Annexe aux comptes consolidés de la période de six mois close le 30 avril 2001

### NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### Référentiel

Les comptes consolidés semestriels du Groupe sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur sur les comptes intermédiaires et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes au 30 avril 2000 et 31 octobre 2000.

Les comptes consolidés semestriels de Groupe Partouche ont été établis, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2000, en application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés et en conformité avec le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. L'application de cette réglementation n'a pas eu d'incidence sur les comptes.

#### Evolution du périmètre de consolidation

Effets des variations du périmètre de consolidation

Le premier semestre 2001 enregistre uniquement, pour quatre mois d'activités, l'entrée dans le périmètre du Centre de Balnéothérapie d'Aix-en-Provence. Cette entrée se traduit par les impacts suivants sur le compte de résultat :

(K€)	30/04/2001
Chiffre d'affaires	2068
Résultat d'Exploitation	(156)
Résultat avant impôt	(156)
Résultat net courant part du Groupe	(156)

#### Acquisition de titres complémentaires

Au cours du premier semestre 2001, la SFC - Société Française de Casinos - a procédé aux rachats de titres complémentaires à des minoritaires des sociétés du casino de Chatel Guyon et de la compagnie thermique portant la détention du Groupe dans ces sociétés respectivement de 35,24 % à 39,15 % et de 29,72 % à 29,88 %.

#### Informations sectorielles

Chiffre d'affaires	30/04/2001 (K€)	30/04/2000 (K€)	30/04/1999 (K€)
Jeux	685536	104509	91445
Restauration	117243	17874	13831
Hôtellerie	66573	10149	6879
Autres	42308	6450	6835
<b>Total consolidé</b>	<b>911660</b>	<b>138982</b>	<b>118990</b>

#### Informations par zone géographique d'implantation

Chiffre d'affaires	30/04/2001 (K€)	30/04/2000 (K€)	30/04/1999 (K€)
France	875030	133397	113107
Europe (hors France)	22151	3377	1686
Autres implantations	14479	2207	4198
<b>Total consolidé</b>	<b>911660</b>	<b>138982</b>	<b>118990</b>

#### Evolution des autres achats et charges externes

(K€)	30/04/2001	31/10/2000
Achats matières	28066	49416
Redevance CB mobilier	1367	1944
Redevance CB immobilier (1)	577	1168
Location immobilière	16719	32629
Location Mobilier	5526	9874
Charges locatives	1929	4065
Entretien, maintenance	17298	38744
Primes d'assurances	3738	7117
Personnel extérieur	6143	16310
Honoraires	23122	39596
Publicité	40182	84323
Missions, réceptions	6199	11268
Poste, télécommunication	4372	8610
Services bancaires	6588	12804
Divers	21850	46685
<b>TOTAL</b>	<b>183676</b>	<b>364553</b>

(1) Ce crédit-bail immobilier comptabilisé en totalité dans la SA SATHTEL, concerne la construction de l'hôtel des thermes. Cet établissement sera probablement détruit dans le courant du second semestre, le groupe envisageant la construction d'un relais gastronomique à la place.

#### Éléments exceptionnels

(K€)	Charges	30/04/2001 Produits	Total
<b>Produits exceptionnels sur opération de gestion</b>			<b>7445</b>
Divers		7445	
<b>Produits exceptionnels sur opérations de capital</b>			<b>6001</b>
Cessions d'éléments d'Actif		2144	
Quote-part de subventions		3850	
Autres produits sur opérations de capital		7	
<b>Reprises Provisions, transfert de charges</b>			<b>1005</b>
Reprises sur Provisions		1005	
Transfert de charges exceptionnelles			
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>14451</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>	12762		
Pénalités et Contrôles fiscaux	1437		
Autres charges sur opérations de gestion	11325		
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de capital</b>			<b>3006</b>
Valeur comptable des éléments d'Actif cédés	2629		
Autres charges sur opérations de capital	377		
<b>Dotations exceptionnelles amortissement et provisions</b>			<b>2811</b>
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	2766		
Autres dotations aux provisions	45		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>18579</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(4128)</b>

## Écarts d'acquisition

L'achat par la société SFC de titres complémentaires à des minoritaires des sociétés du casino de Chatel Guyon et de la compagnie Thermale de Chatel Guyon s'est traduit par la comptabilisation d'écart d'acquisition à hauteur de 2.498 KF (381 K€).

Impôts courants et impôts différés

La charge d'impôt différé du premier semestre 2001 est calculée à partir du taux effectif estimé pour l'année pleine à 35,33 %.

Emprunt et dettes financières

### Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

(KF)	31/10/2000	30/04/2001	- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts Bancaires	754 153	858 567	153 550	504 539	200 478
Comptes bancaires créditeurs	27 913	48 317	48 317	-	-
<b>Total</b>	<b>782 066</b>	<b>906 884</b>	<b>201 867</b>	<b>504 539</b>	<b>200 478</b>

### Emprunts et dettes diverses :

(KF)	31/10/2000	30/04/2001	- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Participations des salariés	36 862	42 326	2 639	39 687	-
Divers	73 808	15 214	15 214	-	-
<b>Total</b>	<b>110 670</b>	<b>57 540</b>	<b>17 853</b>	<b>39 687</b>	<b>-</b>

Le taux moyen de la dette bancaire à la clôture de l'exercice s'élève à 5,78 %.

Hors intérêts courus, les emprunts bancaires à taux fixe s'élève à 331,6 MF (50,5 M€) contre 522,9 MF (79,7 M€) pour ceux à taux variable.

Les emprunts bancaires sont à taux fixe pour 39 % du total, et à taux variable pour 61 %.

Les emprunts à taux variable font l'objet d'une couverture partielle à hauteur de 118,6 MF (18,1 M€).

Engagements

### Engagement de crédit-Bail

Comme la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés le permet, Groupe Partouche ne procède au retraitement dans ses comptes consolidés des biens financés en crédit-bail.

La valeur des biens financés en crédit-bail s'élève à :

(KF)	30/04/2001
Terrains & constructions	Aucun
Autres immobilisations	8 600
<b>Valeur Brute</b>	<b>8 600</b>
Dotations aux amortissements de l'exercice	804
Dotations aux amortissements des exercices antérieurs	2 136
<b>Amortissements théoriques cumulés</b>	<b>2 940</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>5 660</b>

Les engagements de Groupe Partouche au titre, d'une part, du prix d'achat résiduel et, d'autre part, des redevances restant à payer représentent :

(KF)	30/04/2001
A moins d'un an	2 216
A plus d'un an et moins de cinq ans	2 787
A plus de cinq ans	-
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>5 004</b>
Prix d'achat résiduel	90
<b>Sous-total</b>	<b>5 094</b>
Dont intérêts	430
<b>Dettes sur crédit-bail</b>	<b>4 663</b>

### Engagement de Retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés de Groupe Partouche ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite.

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminée sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Les taux d'actualisation retenus sont de l'ordre de 5,3 %.

Groupe Partouche n'a pas retenu la méthode préférentielle relative à la comptabilisation de ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés clos au 30 avril 2001. Au sein du Groupe, les engagements de retraite sont entièrement contractés en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite. Au 30 avril 2001, le total des engagements de retraite est estimé à 4.980 KF (759,2 K€).

### Engagement hors bilan

#### Engagements donnés

(KF)	30/04/2001
Avals & Cautions	69 165
Dettes bancaires assorties de garantie (sûretés réelles)	440 292
Nantissements	2 279
<b>Total</b>	<b>511 736</b>

#### Engagements reçus

(KF)	30/04/2001
Effets remis à escompte	1 010
<b>Total</b>	<b>1 010</b>

### Événements postérieurs à l'arrêt semestriel et opérations en cours.

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés semestriels qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

## VI. Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés résumés (période du 1<sup>er</sup> novembre 2000 au 30 avril 2001)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche S.A., nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés établis en francs, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2000 au 30 avril 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés résumés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés résumés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Par ailleurs, en application des dispositions prévues par l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel venant compléter les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité.

Paris-La Défense et Sceaux,

Le 24 août 2001,

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Maïr Fereres  
Associé

José David

## 3 PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE NOTE

### 3.1 POUR LA PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Banque de Vizille et Credit Suisse First Boston.

### 3.2 POUR LA PRÉSENTATION DE GROUPE PARTOUCHE

A notre connaissance, les données de la présente note d'information afférentes à la présentation de Groupe Partouche sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Hubert Benhamou  
Président du Directoire

### 3.3 POUR LA PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE GROUPE PARTOUCHE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche S.A. et en application du règlement COB 89-03, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques de Groupe Partouche S.A. données dans la présente note d'information établie à l'occasion de l'offre publique d'achat initiée par la société Groupe Partouche S.A. portant sur les actions et les obligations convertibles de la société Compagnie Européenne de Casinos.

Cette note d'information a été établie sous la responsabilité du président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'elle contient portant sur la situation financière et les comptes de Groupe Partouche S.A.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Groupe Partouche S.A., à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans la note d'information, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes de Groupe Partouche S.A., et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société Groupe Partouche S.A. acquise dans le cadre de notre mission. La présente note d'information ne contient pas de données prévisionnelles isolées issues d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes semestriels consolidés résumés de Groupe Partouche S.A. établis en francs relatifs à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2000 au 30 avril 2001 arrêtés par le directoire, ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Aucune réserve ni observation n'a été signalée dans notre rapport.

Concernant les informations financières de Groupe Partouche S.A. portant sur l'exercice clos le 31 octobre 2001 et figurant dans la présente note d'information, nos diligences ont consisté à nous assurer qu'elles correspondent aux enregistrements comptables dudit exercice.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes de Groupe Partouche S.A., présentées dans cette note d'information établie à l'occasion de l'opération envisagée.

Paris La Défense et Sceaux,

Le 8 février 2002

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Maïr Fereres  
Associé

José David